Image not found or type unknown

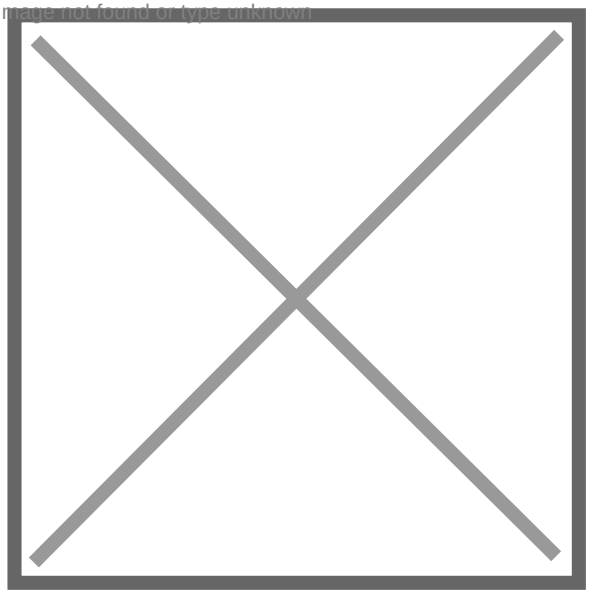

Je n'ai pas payer mes impôts

Par **Alexismes**, le **10/10/2017** à **15:39**

Bonjour,

Je n'ai jamais déclaré mes impôts. Je n'ai jamais rempli de feuilles d'imposition et cela fait 7 ans. Je souhaiterai déclarer ma situation aux impôts. Quelles sont les étapes à suivre ?

Est ce possible plusieurs échéances sur plusieurs années en sachant que je n'ai pas la trésorerie pour rembourser tout d'un coup ?

Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **10/10/2017** à **17:44**

Bjr,
En cas d'absence de déclaration, cela peut remonter sur 10 ans.
Vous pourrez négocier un étalement, à fortiori si vous faites amende honorable et vous dénonçant vous mêmes.

Par **Alexismes**, le **10/10/2017** à **18:17**

oui je suis d'accord et j'y travaille.
d'ou ma démarche d'aller les voir.
merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **10/10/2017** à **18:40**

Bravo, car nous profitons tous chaque jour des infrastructures ou avantages sociaux....que nous nous payons avec nos impôts

Par **Tisuisse**, le **11/10/2017** à **08:04**

Bonjour Alexisme,

Petite précision : vous ne déclarez pas vos impôts, c'est inutile, le fisc les connait. Vous déclarez vos revenus et ce n'est pas la même chose.

Ce qui me surprend c'est que le fisc ne vous ait jamais contacté pour ça. En effet, si vous travaillez, votre employeur est tenu de remplir une déclaration fiscale vous concernant avec vos coordonnées complètes, y c. n° de Sécurité Sociale et votre adresse. Si vous avez touché des allocations de la part de la CAF ou des indemnités d'arrêt de travail, la CAF, la Sécu, les mutuelle complémentaires ont dû déclarer, elles aussi, le montant de ce qui vous a été versé. Il y a donc fort à parier que les services fiscaux vont, très prochainement, faire des rapprochement et vous contacter. Vous avez donc tout intérêt à prendre les devant faute de quoi la note finale risquerait d'être très douloureuse. Voyez donc rapidement votre Hôtel des Impôts ou votre Trésorerie Générale. Bonne chance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés